



16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre
25 novembre – 10 décembre 2025
**Tous UNIS POUR METTRE FIN A LA VIOLENCE NUMERIQUE CONTRE LES
FEMMES ET LES FILLES**

NOTE DE CADRAGE

1. CONTEXTE

La campagne internationale des **16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre**, portée par la société civile, se déroule du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes femmes, et s'achève le 10 décembre, Journée des droits humains, soulignant ainsi que la violence contre les femmes constitue la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. Lancée par des activistes lors de l'inauguration de l'Institut international pour le leadership des femmes en 1991, la campagne a depuis mobilisé individus, organisations de la société civile, gouvernements et organisations internationales afin de promouvoir l'élimination de la violence contre les femmes et les filles (VCFF).

En appui à cette initiative de la société civile, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé la campagne [**Tous UNiS**](#), effort pluriannuel qui appelle les gouvernements, la société civile, les jeunes, le secteur privé, les médias et le système des Nations Unies à unir leurs forces pour mettre fin à la violence contre les femmes et des filles. Cette année, alors que le monde célèbre le 30^e anniversaire de la [**Déclaration et du Programme d'action de Beijing**](#), l'un des accords internationaux les plus progressistes jamais adoptés en matière de droits des femmes, la **campagne Tous UNiS** met l'accent sur l'une des formes de violence dont la progression est la plus rapide : la **violence numérique contre les femmes et les filles**.

2. CONTEXTE MONDIAL

La VCFF reste la violation des droits humains la plus urgente et la répandue, causant de graves préjudices aux femmes, aux familles, aux communautés et à la société dans son ensemble. Bien que des progrès importants aient été réalisés au cours des [**30 dernières années**](#) à travers le renforcement des lois, des services et des stratégies de prévention, le monde ne parvient toujours pas à éradiquer la violence contre les femmes, qui persiste à des niveaux alarmants et continue de toucher [**une femme sur trois**](#) au cours de sa vie. Des stéréotypes profondément ancrés, des normes sociales néfastes, une mise en œuvre insuffisante des lois, et des ressources limitées continuent de freiner les avancées. Les crises mondiales, les conflits et les changements climatiques aggravent encore les facteurs qui alimentent la VCFF.

Le développement technologique rapide crée de nouveaux risques et intensifie la violence contre les femmes et les filles, à travers le continuum en ligne-hors ligne. Comme le souligne le dernier [**rapport du Secrétaire général sur la VCFF**](#), les technologies numériques ont fait émerger de nouvelles formes et de nouveaux schémas de VCFF, dont les abus liés à l'image, les hypertrucages pornographiques et la désinformation fondée sur le genre. Les auteurs de violences utilisent un large éventail d'outils et de plateformes numériques pour infliger des préjudices, des abus, des discours de haine, un contrôle, du harcèlement et des violences fondés sur le genre. La prolifération de contenus misogynes dans les espaces numériques, y compris au sein de la [**manosphère**](#), se diffuse de plus en plus sur les plateformes grand public, perpétuant des masculinités toxiques et des normes sociales discriminatoires qui alimentent la violence contre les femmes et les filles.

La croissance rapide de l'intelligence artificielle (IA) exacerbe la VCFF de multiples façons, notamment à travers la diffusion délibérée de désinformations ciblées qui renforcent et aggravent des normes misogynes qui légitiment, excusent et banalisent la VCFF. L'[**IA générative**](#) a également facilité la diffusion d'abus liés à l'image

ainsi que de vidéos pornographiques hypertrouquées, réalisées à partir de contenus sexuels explicites, trompeurs et utilisés sans le consentement des personnes concernées. En l'absence de données comparables à l'échelle mondiale pour évaluer la nature et l'étendue de la VCFF en ligne, les [données disponibles](#) mettent déjà en lumière l'ampleur du problème. Selon [Sensity AI](#), 90 à 95 % des hypertrucages en ligne sont des images pornographiques diffusées sans le consentement des personnes concernées, dont environ 90 % mettent en scène des femmes.

La violence en ligne touche de manière disproportionnée les [femmes ayant une forte visibilité en ligne](#), notamment les jeunes femmes et celles engagées dans la vie publique (femmes journalistes, femmes politiques, militantes et défenseuses des droits humains), qui subissent des attaques numériques ciblées et coordonnées visant à les réduire au silence et à les discréditer. Les femmes ayant un accès limité à des technologies numériques de qualité et à la connectivité, comme [celles vivant dans les zones rurales](#) ou dans des ménages à faibles revenus, sont elles aussi particulièrement exposées à travers le contrôle de leur accès aux appareils numériques et de leur utilisation et des sources d'énergie nécessaires à leur fonctionnement. Elles peuvent également être victimes de violences économiques ou d'exploitation par l'intermédiaire de services financiers numériques, en cas de compétences numériques limitées.

La VCFF numérique a des répercussions majeures sur la santé, le bien-être et la sécurité des victimes-survivantes. Elle peut aussi se prolonger hors ligne sous diverses formes, notamment à travers le contrôle coercitif, la surveillance, le harcèlement, la violence physique, voire le féminicide. Les données montrent que ces violences restreignent la participation des femmes à la vie publique et leur accès aux postes de responsabilité, leur parole étant étouffée, discréditée ou censurée.

Le plaidoyer des mouvements féministes et de défense des droits des femmes a depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme sur la fracture numérique entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les dangers auxquels les femmes sont confrontées en ligne. Grâce à cette mobilisation, les [cadres normatifs internationaux et régionaux](#) reconnaissent de plus en plus l'urgence d'agir contre la violence numérique. Lors de sa 67^e session ([CSW67](#)), la Commission de la condition de la femme a exprimé sa préoccupation face à l'ampleur et à l'impact de la VCFF, qu'elle soit liée à l'utilisation des technologies ou amplifiée par elles. Parmi les avancées de 2024 figurent l'adoption du [Pacte numérique mondial](#), premier cadre global pour la gouvernance des technologies numériques et de l'IA ; la première [résolution](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la VCFF dans les environnements numériques ; et la [Convention contre la cybercriminalité](#), qui établit un cadre contraignant de criminalisation de la violence numérique. Des progrès notables ont également été réalisés au niveau régional, notamment avec la [Recommandation générale n° 1](#) du Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique (GREVIO) et la [législation européenne sur les services numériques](#). La [Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles](#), adoptée en février 2025, couvre explicitement les violences commises dans l'espace numérique. Sur le continent américain, une [loi type sur la violence numérique fondée sur le genre](#) est en cours d'élaboration.

Malgré les progrès accomplis, d'importantes lacunes subsistent. Moins de la moitié des pays disposent de lois encadrant les violences en ligne, et lorsque de telles lois existent, leur mise en œuvre reste insuffisante. Les survivantes de la VCFF en ligne sont confrontées aux mêmes obstacles que les survivantes de violences hors ligne : stigmatisation, manque de recours juridiques, difficultés d'accès aux mécanismes de signalement et impunité généralisée. L'anonymat des auteurs et le caractère transnational des crimes ajoutent des obstacles supplémentaires à l'accès à la justice et aux services de prise en charge. En parallèle, les entreprises du secteur numérique continuent d'échapper à toute réglementation significative, tandis que les réponses apportées par les plateformes aux violences demeurent incohérentes, opaques et créent souvent de nouveaux traumatismes. En outre, le manque de données, notamment sur les profils et les motivations des auteurs, [empêche de mesurer pleinement l'ampleur](#) du problème et de concevoir des solutions fondées sur des données probantes.

S'appuyant sur le [Programme d'action Beijing+30](#), la [déclaration politique](#) de la CSW69 et le [programme commun](#) du [programme ACT pour mettre fin aux violences contre les femmes](#) mené par ONU Femmes et l'Union européenne, en collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, la campagne s'articulera sur les mesures nationales que les États membres annonceront lors de la réunion de haut niveau sur Beijing+30, en marge de la 80^e Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que sur les conclusions du Forum mondial sur la cybersécurité. La campagne sera également tournée vers l'avenir et contribuera à la [CSW70](#) en mettant l'accent sur l'accès à la justice pour les survivantes de la VCFF numérique.

3. CADRE ET OBJECTIFS DE PLAIDOYER LA CAMPAGNE 2025

La campagne Tous UNiS 2025 considère la VCFF numérique comme une responsabilité collective, appelant les gouvernements, les entreprises du numérique, les organismes des Nations Unies et les bailleurs de fonds à mettre en œuvre et à financer des mesures globales pour prévenir et combattre la VCFF numérique. La campagne fixe **sept objectifs spécifiques**, fondés sur les actions « révolution numérique » et « zéro violence » du Programme d'action Beijing+30 :

- **Pénaliser et interdire** toutes les formes de VCFF numérique, tout en aidant les organismes chargés de la mise en œuvre des lois à enquêter, à poursuivre et à tenir responsables les auteurs de VFF.
- **Renforcer la responsabilité et la transparence** des entreprises du secteur numérique afin de mettre fin à la VCFF à grâce à des politiques de modération des contenus, des codes de conduite et des mécanismes de réponse aux victimes, conformément aux normes relatives aux droits humains.
- **Améliorer l'accompagnement des survivantes** en leur donnant accès à un soutien spécialisé et à la justice.
- **Renforcer la protection des femmes actives dans la vie publique**, y compris les femmes politiques et les militantes, afin de garantir leur droit à s'exprimer librement et en toute sécurité.
- **Améliorer la résilience et les compétences numériques des femmes et des filles** afin de les sensibiliser à leurs droits, aux risques et aux mécanismes de signalement liés à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, avec un accent particulier sur la protection des filles, des jeunes et des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, en ligne et hors ligne.
- **Investir dans des solutions innovantes et des outils numériques**, pour favoriser l'évolution des normes sociales et transformer les masculinités néfastes, contribuant ainsi à contrer la manosphère.
- **Soutenir les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes** grâce à un financement de base flexible et durable, notamment pour surveiller et responsabiliser les entreprises du numérique.

4. SUGGESTIONS DE STRATÉGIES ET D'ACTIVITÉS CLÉS POUR LA CAMPAGNE TOUS UNIS 2025

Tout au long des 16 jours, les partenaires de la campagne Tous UNiS sont encouragé·es à mener des actions audacieuses à forte visibilité afin de mettre en avant le thème de la campagne 2025 : « *Tous UNiS pour mettre fin à la violence numérique à l'égard des femmes et des filles* ».

- **Positionnez-vous en tant qu'allié·e** : dénoncez et luttez contre les discours néfastes, signalez les abus en ligne, soutenez les personnes ciblées et promouvez des plateformes sûres et inclusives.
- **Engagez-vous pour la défense des droits** : organisez des forums et des tables rondes politiques pour promouvoir les réformes juridiques et une justice centrée sur les survivantes ; informez sur les droits et les recours juridiques.
- **Mobilisez les médias et les leaders d'opinion** pour stimuler le débat public sur la cyberviolence, la manosphère et la misogynie en ligne, et mettre en lumière la responsabilité des technologies et des plateformes.
- **Collaborez avec les entreprises du secteur numérique** pour élaborer des politiques et des mesures de prévention et de protection.

- **Proposez des ateliers de formation aux outils numériques** centrés sur la sécurité et les droits numériques, notamment pour les adolescentes et les groupes marginalisés.
- **Soutenez les mouvements féministes** : renforcez la visibilité et le financement des groupes œuvrant en première ligne (par exemple, les partenaires du programme ACT ou le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) ; rejoignez et soutenez la campagne de financement participatif.
- **Favorisez les démarches visant à assurer la « sécurité dès la conception »** : organisez des concours d'idées et innovez pour créer des outils facilitant l'accès aux services.
- **Impliquez les hommes et les garçons** : mobilisez les influenceurs, les personnalités publiques et les jeunes leaders pour lutter contre la misogynie en ligne et promouvoir une culture numérique respectueuse.
- **Utilisez la couleur orange** : les partenaires sont encouragés à intégrer la **couleur orange** dans leurs vêtements, locaux, événements et espaces numériques afin de symboliser l'unité et sensibiliser le public tout au long des 16 jours.

5. PRINCIPES PRINCIPAUX DE LA CAMPAGNE TOUS UNIS

1. **Axée sur les survivantes** : mise en œuvre du principe consistant à « ne pas nuire », priorité accordée à la sécurité, à la dignité, au consentement et au respect de la vie privée des survivantes, et mise en place de mesures visant à prévenir les traumatismes secondaires, tant en ligne que hors ligne.
2. **Inclusive et intersectionnelle** : pleine participation des femmes et des filles, dans toute leur diversité (y compris les femmes autochtones, les femmes handicapées ou encore les personnes LGBTIQ+).
3. **Sécurité numérique** : promotion d'une sécurité en ligne respectueuse des droits, de la responsabilité des plateformes et de l'accès à la justice.
4. **Leadership des jeunes** : mise en avant de la parole des jeunes féministes et des organisations dirigées par des jeunes.
5. **Mise à l'honneur des mouvements féministes** : place centrale accordée à leur parole et à leur leadership dans les activités de la campagne.
6. **Transformatrice** : lutte contre les causes profondes de la VCFF numérique, en s'attaquant notamment aux normes sociales néfastes et aux masculinités toxiques.

6. RESSOURCES

Pour en savoir plus sur la campagne, veuillez consulter le site de la [campagne Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#), qui est régulièrement mis à jour. Les organismes des Nations Unies ont rassemblé des ressources clés sur la VCFF numérique, s'appuyant sur le travail mené conjointement avec leurs partenaires. Veuillez notamment consulter les pages Web d'[ONU Femmes](#) et de l'[UNFPA](#) consacrées à ce sujet.